Dossier de presse

Séance académique
«175e anniversaire de l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg»

29 avril 2014

Exposition « 175 Joer onofhängeg – un regard belgo-luxembourgeois »

Le 29 avril 2014 aura lieu au péristyle du Cercle Cité de la Ville de Luxembourg, à la place d'Armes, une petite exposition qui jette la lumière plus particulièrement sur des aspects belgo-luxembourgeois du traité de Londres du 19 avril 1839 et ses conséquences pratiques.

L'exposition s'articule autour d'une des copies originales du traité scellé et signé à Londres il y a 175 ans entre les grandes puissances de l'époque (la Grande-Bretagne, la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie) et les royaumes de Belgique et des Pays-Bas. Il s'agit de la copie belge, prêtée par les Archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique, à laquelle est annexée une carte fixant approximativement la frontière entre le nouveau Grand-Duché de Luxembourg amputé de la Province belge de Luxembourg.

Quelques vitrines illustrent deux conséquences directes du traité de Londres, qui restent d'actualité jusqu'à ce jour.

A) le choix obligé de la nationalité : par le statut nouveau, toute personne vivant ou travaillant en Belgique après le 19 avril 1839, mais étant née sur le territoire du nouveau Grand-Duché, fut forcée de prendre la nationalité belge. À l'inverse aussi, cela signifiait pour les citoyens du Grand-Duché qu'ils étaient désormais des Luxembourgeois, bien que nés parfois de l'autre côté de la nouvelle frontière. Ce n'est qu'au début du XXIe siècle que survint pour ainsi dire un nouveau moment dans cette problématique. L'introduction de la double nationalité permet aujourd'hui à beaucoup de citoyens de la Province belge de Luxembourg de demander un passeport luxembourgeois et d'acquérir ainsi les deux nationalités de leurs ancêtres.

B) le tracé d'une nouvelle frontière : une autre conséquence pratique du traité de Londres de 1839 jusqu'à ce jour, ce sont ces bornes-frontière en fonte que l'on voit en se promenant dans la région frontalière belgo-luxembourgeoise. En 1843, un traité des limites distinct a fixé le tracé exact de la nouvelle frontière. Les 287 bornes coniques remontent à cette époque-là. Certaines ont dû être enlevées pour permettre l'exploitation de la minette, d'autres encore ont dû laisser la place à l'autoroute d'Arlon. Or les autres sont toutes en place et sont devenues quasiment une attraction touristique grâce à leur forme particulière.

L'exposition montre pour la première fois au public une documentation récemment acquise par les Archives de l'État à Arlon, à savoir des registres de déclaration de nationalité par des personnages connus, tels les Nothomb ou les Thyes. Sont également exposées des cartes très

précises de cadastration sur le terrain qui fixèrent le tracé exact de la nouvelle frontière à partir de 1843 ainsi que l'emplacement des bornes coniques en fonte, toutes numérotées. Deux originaux de bornes-frontière, portant les numéros 4 et 17, seront symboliquement placés à l'entrée du Cercle Cité pour l'occasion.

Finalement, deux vitrines sont consacrées à la mémoire des anniversaires du centenaire (1939) et du 150e anniversaire du traité de Londres en 1989.

À noter que le bâtiment du Cercle municipal même, où auront lieu la séance académique et la petite exposition, est un lieu de mémoire. En effet, en avril 1939 y eut lieu la cérémonie principale des commémorations de l'époque, en présence de la Grande-Duchesse Charlotte, du prince Félix et du Grand-Duc héritier Jean.